



- Légende :**
- Trames et figurés réglementaires du PLU :**
- - - Limites de zone
 - Emplacements réservés (art.L123-1.8° du Code de l'urbanisme)
 - Espace Boisé Classé (EBC) (art.L123-1° du Code de l'urbanisme)
 - Inventaire du patrimoine recensé au titre de la "loi Paysages" (art.L123-1.7° du Code de l'urbanisme)
 - Bâtiments susceptibles de changer de destination (art.L123-3.1 du Code de l'urbanisme)
 - Secteur de mixité sociale soumis à l'article L.123.1.5.16 du Code de l'urbanisme dont les modalités sont définies à l'article 2 du règlement des zones concernés
 - Secteur soumis au Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI Dadou)

Nomenclature des zones :

Les zones Urbaines :
U1 : zone urbaine la plus ancienne et la plus dense du bourg et des hameaux
U2 : Extensions urbaines du bourg et des hameaux
U3 : Extensions urbaines diffuses
UE : Secteur à vocation d'équipements

Les zones A Urbaniser :
AU : extensions à des fins d'habitat
AUe : extensions à des fins de créations d'équipements publics ou d'intérêt général
AUo : extensions futures à vocation d'habitat nécessitant une révision du PLU

Les zones Agricoles :
A : zone agricole faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur et du potentiel agronomique, biologique et économique
A1 : zone agricole dans laquelle des habitations sont présentes
A2 : secteur habité (sans caractère agricole), à l'intérieur de grands espaces agricoles ou quelques constructions sont autorisées

Les zones Naturelles :
N : zone naturelle à préserver
N1 : zone naturelle dans laquelle des habitations sont présentes
N2 : zone naturelle pouvant recevoir des installations sportives et de loisirs
N3 : zone naturelle pouvant recevoir des activités touristiques
N5 : zone prévue pour la création d'une station d'épuration
N7 : zone dédiées aux jardins familiaux

Liste des Emplacements Réservés

Número	Designation	Bénéficiaire
1	Équipement public	Commune
2	Élargissement de la voirie	Commune
3	Création d'un chemin piéton	Commune
4	Création d'un chemin piéton	Commune
5	Équipement public	Commune
6	Extension de la station d'épuration	Commune
7	Création de voirie	Commune
8	Création d'un chemin piéton	Commune
9	Création d'une voirie	Commune
10	Création d'une voirie	Commune

Inventaire des bâtiments agricoles patrimoniaux susceptibles de changer de destination (art. L123-3.1 du Code de l'Urbanisme)

Número	Lieu dit	Parcelles	Typologie
1	La Métaire Neuve	D 710	Ancien corps de ferme
2	La Pradelle	D 853	Ancien Corps de ferme
3	Teulier	D 1268	Grange
4	Teulier	D 1260	Grange
5	Teulier	D 1271	Grange
6	Mas de Bouines	B 149	Ancien corps de ferme
7	Mas de Bouines	B 880	Ancien corps de ferme
8	L'Omèrie	B 977	Ancienne grange
9	Les Peyrousets	J 789	Ancien corps de ferme
10	St-Jean	J 596	Ancienne maison d'habitation
11	La Ganelle	I 195	Ancien corps de ferme
12	La Capelle	I 172	Ancienne maison et grange
13	Fourboulès	I 497	Grange
14	Le Menchou	H 4	Grange
15	Le Bournois	E391 - E405	Grange
16	Pradels	E 278	Ancien corps de ferme
17	Au Pradels	G 153	Grange
18	Rouffou	F 159	Grange et dépendance
19	Le Rouquier	F660 - F 1079	Grange
20	Le Ricunier	F 512	Dépendance
21	Narquolet	F1081	Grange
22	Rouquet	E 546	Grange
23	Manant-Bas	F 164	Ancien hangar
24	Manant-Bas	F 159	Ancienne maison d'habitation
25	Orangé de St Jean	F 683	Ancienne maison d'habitation
26	Laganelle	D 1211	Grange
27	Alauzet	C325	Ancienne maison d'habitation
28	Alauzet	C324	Ancienne étable et grange
29	Fourboulès	B94	Ancienne étable
30	Combes	D 484	Ancienne étable
31	Combes	D 494	Ancienne étable et grange
32	Le Troit	D 1107	Ancienne entrepôt agricole
33	Teulier	D 1272	Ancienne grange

Inventaire Loi Paysage (Art. L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Les Eglises			
Número	Lieu dit	Parcelles	Typologie
E1	Eglise Notre Dame du Saute- Le Bourg	D310	Eglises
E2	Eglise Notre Dame - Le Bourg	D292	Eglises
E3	Eglise St-Jean Baptiste - Gabrac	D1250	Eglises
E4	Eglise St-Jean du Vigan - Saint-Jean	F255	Eglises
E5	Eglise St-Pierre de Bezeille - Saint-Pierre	G 100	Eglises

Les Pigeonniers			
Número	Lieu dit	Parcelles	Typologie
P1	Ambaliet	B 322	Pigeonniers
P2	Balags	J 449	Pigeonniers
P3	Le Bourg	D 1607	Pigeonniers
P4	Boussels	A 9	Pigeonniers
P5	Boutoulet	J 407	Pigeonniers
P6	Bouyssou Redon	J 285	Pigeonniers
P7	Les Calvès	D 1212	Pigeonniers
P8	La Cayrie	I 796	Pigeonniers
P9	La Courade	C 696	Pigeonniers
P10	Fage	D 563	Pigeonniers
P11	Fage	J 559A	Pigeonniers
P12	Fage	J 394A	Pigeonniers
P13	Fage	B 544	Pigeonniers
P14	Fortanille	A 53	Pigeonniers
P15	Fortrouge	A 87	Pigeonniers
P16	Fortrouge	A 217	Pigeonniers
P17	La Jurantie	C 262	Pigeonniers
P18	Mas de Bouines	B 374	Pigeonniers
P19	Misère	J 147A	Pigeonniers
P20	Misère	C 262	Pigeonniers
P21	Le Moulin à vent	J 789	Pigeonniers
P22	Peyrusses	J 789	Pigeonniers
P23	Piol	C 158	Pigeonniers
P24	Le Torchou	I 425	Pigeonniers
P25	Teulier	D 1242	Pigeonniers

Département du Tarn

Commune de Cadalen

Plan Local d'Urbanisme

Echelle : 1 / 10000

MODIFICATION N°1 du PLU

Planche du Zonage



CITADIA

Claudio Corneil
12 Rue Edouard Brany
83000 Montaudan
Tel : 05.63.32.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
soul.ouest@citadial.com

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du xxxxxxxx approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme